



Modalités de participation à l'offre de remboursement

« Choisissez des pneus premium et faites des économies ! »

Rééquipez votre tracteur en pneus premium TM800, TM800 HS, TM800 PT ou TM700 PT et inscrivez-vous au programme Trelleborg Premium Care pour bénéficier d'une extension de garantie sur les pneus achetés et économiser jusqu'à 700 euros TTC* !
DU 15 AVRIL 2024 AU 15 JUIN 2024

*Achetez 2 pneus TM800, TM800 HS ou TM800 PT de 24" et plus, de même dimension et recevez 350 euros TTC. Achetez 2 pneus TM700 PT de 24" et plus, de même dimension et recevez 300 euros TTC.

Période de facturation :

Factures émises entre le 15/04/2024 et le 15/06/2024 (les bons de commandes ou bons de livraison ne sont pas acceptés).

Participants et période de participation :

Sont uniquement concernés par cette offre, les exploitants agricoles, entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) résidant en France métropolitaine (Corse comprise) ayant acheté au minimum 2 pneus Trelleborg TM800, TM800 HS, TM800 PT ou TM700 PT de même dimension (une paire) auprès d'un négociant spécialiste ou d'un concessionnaire de machines agricoles situé en France métropolitaine (Corse incluse) entre le 15/04/2024 et le 15/06/2024.

L'enregistrement des participations doit se faire sur le site :

<https://www.trelleborg-tires.com/fr-fr/offre-de-remboursement-printemps-24>, entre le 15/04/2024 et le 15/07/2024 (23h59).

Remboursement :

Pour toutes factures d'achat d'au moins deux (2) pneumatiques agricoles Trelleborg de même dimension émises entre le 15 avril 2024 et le 15 juin 2024, ci-dessous les montants remboursés par gamme de pneumatiques achetés :

Gamme Agricole Trelleborg	Quantité minimum de même dimension achetée	Montants remboursés TTC pour 2 pneumatiques conformes
TM800 de 24" et plus	2	350 €
TM800 HS de 24" et plus	2	350 €
TM800 PT de 24" et plus	2	350 €
TM700 PT de 24" et plus	2	300 €



Inscription – enregistrement des factures :

Une seule facture par demande de participation sera prise en compte. Lors du téléchargement de votre facture, merci de vous assurer que les éléments suivants soient lisibles : date d'achat, numéro de facture, libellé(s) du(des) pneumatique(s) et quantité achetée. Dans le cas contraire, la participation sera automatiquement considérée comme « non conforme » et refusée.

Limitation de l'opération :

L'opération est limitée à la facturation d'au moins deux (2) pneumatiques agricoles neufs (les pneus d'occasion ou de démonte sont exclus de l'offre) de marque Trelleborg selon les profils précités (les bons de commandes ou bons de livraison ne sont pas acceptés) entre le 15 avril 2024 et le 15 juin 2024 auprès d'un négociant spécialiste ou d'un concessionnaire de machines agricoles situé en France métropolitaine (Corse incluse). Jusqu'à 350€ TTC par paire de pneus Trelleborg de la gamme Trelleborg éligible selon les profils précités. Aucune réclamation ne sera traitée après le 15/07/2024.

Comment participer ?

- 1- Facturation entre le 15/04/24 et le 14/06/24, d'au minimum deux (2) pneumatiques Agricoles (selon profils précités) Trelleborg auprès d'un point de vente appartenant à un négociant spécialiste ou un concessionnaire de machines agricoles, situé en France métropolitaine (Corse incluse).
- 2- Rendez-vous sur le site <https://www.trelleborg-tires.com/fr-fr/offre-de-remboursement-printemps-24> au plus tard le 15/07/2024 à 23h59, pour remplir le formulaire de participation en indiquant les informations concernant votre entreprise : Nom* ; prénom* ; Raison Sociale de votre entreprise* ; adresse postale complète* ; adresse e-mail* ; n° de téléphone portable* ; activité principale* ; nombre de tracteurs ; taille de l'exploitation ; numéro de SIRET* ; Coordonnées bancaires (IBAN -BIC)* ; nom et prénom du titulaire du compte* et date de facture d'achat*. (Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires car ils sont nécessaires au traitement de la participation.)
- 3- Enregistrez les montes de pneus Trelleborg avant et arrière et téléchargez votre facture d'achat de pneumatiques Trelleborg (dans les gammes précitées) émise entre le 15/04/24 et le 15/06/24 par un point de vente appartenant à un négociant spécialiste ou un concessionnaire de machines agricoles situé en France métropolitaine (Corse incluse). Votre enregistrement est conditionné par l'acceptation de notre programme gratuit Trelleborg Premium Care dont les modalités sont disponibles sur le site <https://www.trelleborg-tires.com/fr-fr/premium-care>
- 4- **Vérifiez que les éléments suivants soient bien lisibles : date d'achat, numéro de facture, libellés des pneumatiques et quantité achetée.**
- 5- Recevez votre remboursement sous réserve de la conformité de votre dossier dans un délai de 6 à 8 semaines par virement bancaire uniquement, à compter de la fin de la validation du dossier complet contenant une ou plusieurs factures.



Pour toute question relative à l'offre, vous pouvez nous contacter par téléphone au 09 78 08 60 00 (appel non surtaxé depuis la France) du lundi au vendredi de 9h à 18h ou par email à l'adresse suivante tws.france@yokohawa-tws.com.

Toutes coordonnées, contenant des informations fausses ou erronées, entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription. Toute inscription devra être effectuée exclusivement via le site <https://www.trelleborg-tires.com/fr-fr/offre-de-remboursement-printemps-24> et tout envoi de votre facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte. Offre promotionnelle avec obligation d'achat réservée aux Agriculteurs, ETA et CUMA, ayant reçu une facture (preuve d'achat) entre le 15 avril 2024 et le 15 juin 2024 sur au moins deux (2) pneumatiques de même dimension, auprès d'un négociant spécialiste ou d'un concessionnaire de machines agricoles situé en France métropolitaine (Corse incluse).

Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat des pneumatiques. Toute demande illisible, incomplète, incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-après ne pourra pas être satisfaite. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile et preuve d'achat.

Pour ce faire, le participant est informé que Trelleborg se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de vérifier la véracité des éléments de sa demande, notamment se mettre en relation avec le revendeur dont le nom figure sur la facture afin de vérifier la réalité de l'achat. Si la fraude est avérée, Trelleborg se réserve le droit de faire valoir ses droits par voie judiciaire et de refuser la participation du client aux prochaines opérations commerciales. En cas de doute raisonnable sur la véracité des éléments de participation, Trelleborg se réserve le droit de suspendre le paiement le temps d'effectuer toutes les vérifications nécessaires.

Seront rémunérés uniquement les pneumatiques destinés à être montés sur les véhicules du client utilisateur. Trelleborg se réserve le droit d'effectuer un rapprochement entre les factures émises par le revendeur et les pneumatiques équipant les véhicules présents sur le parc.

Les réclamations concernant une demande de participation envoyées après le 15/07/2024 ne seront plus traitées.

En souscrivant à l'offre, vous autorisez Yokohama TWS S.p.A. à utiliser et à stocker vos informations personnelles afin de traiter votre demande d'enregistrement. Les informations que vous saisissez sur la page sont des données personnelles que nous collectons pour les stocker dans nos systèmes afin d'améliorer la communication avec nos clients, et de vous fournir un meilleur service. Ces informations seront également utilisées par Yokohama TWS S.p.A. à des fins de marketing, de statistiques et d'amélioration. Pour en savoir plus concernant notre politique de traitement des données personnelles, consultez le site <https://www.trelleborg-tires.com/fr-fr/privacy-notice>